

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

**REGIE DE RECETTES « POLE CULTUREL DE
VAUJANY » : NOMINATION DES MANDATAIRES**

Le Maire de la Commune de VAUJANY,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2005 instituant la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente d'affiches, cartes postales et produits divers au sein des musées de l'Espace Patrimoine et la Maison de la Faune ;

VU l'arrêté n°05-49 du 30 juin 2005 instituant la régie de recettes ;

VU l'arrêté n°2018-99-R du 30 novembre 2018 modifiant la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente d'affiches, cartes postales et produits divers au sein des musées de l'Espace Patrimoine et la Maison de la Faune, renommée Régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » ;

VU l'arrêté n°2018-100-R du 30 novembre 2018 nommant les régisseurs et mandataires suppléant ;

VU la nécessité de modifier l'arrêté 2020-09-R nommant les mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » ;

VU l'avis conforme du comptable en date du 22 juin 2020 ;

VU l'avis conforme du Régisseur Titulaire,

VU l'avis conforme du Mandataire suppléant,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Mesdames Paulette LONG, Véronique PELHATRE et Alice GENDRONNEAU et Monsieur Maxime MARTINEZ-GONZALVO sont nommés mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Madame Nathalie DURAND et Madame Mellie MATTANA BASSET sont nommées mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » à compter de ce jour jusqu'au 31 août 2020.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 23 juin 2020

Le Maire



Monsieur Yves GENEVOIS

Le Régisseur



Madame Amandine VAYR

Le Mandataire Suppléant



Madame Caroline WILLEMS

Les Mandataires


Madame Paulette LONG



Madame Véronique PELHATRE



Madame Alice GENDRONNEAU



Monsieur Maxime MARTINEZ-GONZALVO



Madame Nathalie DURAND



Madame Mellie MATTANA BASSET



Transmis en Préfecture le : 13/07/2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VAGNE Sarah

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2020_37_R
Date de la décision :	2020-06-23 00:00:00+02
Objet :	Régie de recettes "Pôle culturel de Vaujany" : Nomination des mandataires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique :	038-213805278-20200623-2020_37_R-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20200623-2020_37_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	939
Nom original :		
doc20200713093851.pdf	application/pdf	404022
Nom métier :		
99_AR-038-213805278-20200623-2020_37_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	404022

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2020 à 09h36min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2020 à 09h36min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2020 à 09h36min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2020 à 09h37min15s	Reçu par le MI le 2020-07-13